

# SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2012

~~~~~

**Date de convocation : 21 février 2012**

L'an deux mille douze, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents,

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

## **1/ Procès verbal de la séance du 30 janvier 2012**

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **2/ Orientation budgétaire année 2012**

Le Maire fait part à l'assemblée du travail effectué en conseil d'adjoints dont le but est de présenter les principaux éléments qui permettront de donner des tendances sur les orientations des nouveaux budgets (eau assainissement et budget général) en terme de fonctionnement et d'investissements.

La réflexion apportée en préambule à ce rapport, fait part de certaines réflexions en terme économique, tant au niveau national que local. En effet, suite aux nouvelles réformes en matière de fiscalité (plus particulièrement la réforme de la taxe professionnelle), les communes se doivent de trouver à l'avenir, des ressources financières propres pour leur fonctionnement et leurs investissements, tout en comptant de moins en moins sur l'aide de l'état

En effet, la dotation globale de fonctionnement émanant de l'État, qui était réévaluée chaque année d'un pourcentage équivalent à l'inflation, ne connaît plus de revalorisation depuis l'année 2011 (91 464 euros en 2007 contre 95 111 en 2011) soit une augmentation de 3,98% en 5 ans.

En ce qui concerne la commune:

Le projet de loi de finances arrête le principe d'un écrêtement du complément de garantie, avec un gel pour les communes qui ont un potentiel fiscal inférieur à 0,90. Or, après analyse, l'effort fiscal de la commune se situe à hauteur de 0,88 alors que la moyenne de la strate (communes de 500 à 2500 habitants) est de 1,03.

Pour information, le taux des principales taxes appliquées sur la commune (référence 2009) en comparaison avec celles de la strate:

- Taxe d'habitation: 6,50%      moyenne de la strate 8,83%
- Taxe foncier bâti: 7,50%      moyenne de la strate 12,98%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%      moyenne de la strate 31,15%

En 2011, après intégration des taux de taxes précédemment dévolues aux collectivités territoriales (département, région) les nouveaux taux sont les suivants:

- Taxe d'habitation: 13,97 % appliqués à une base de 1 176 000 € donnent un produit fiscal de 164 287 €
- Taxe foncier bâti: 7,50% appliqués à une base de 749 800 € donnent un produit fiscal de 56 235 €
- Taxe foncier non bâti: 52,43% appliqués à une base de 95 500 € donnent un produit fiscal de 50 071 €

Contribution foncière des entreprises (restant de la taxe professionnelle) 24,93% appliquée à une base de 40 800 donne un produit fiscal de 10 171 euros.

Le total des produits fiscaux pour 2011 s'élève à 280 764 euros.

### **a/ Choix budgétaires pour 2012**

#### Dépenses de fonctionnement:

Dans un souci de bonne gestion, les postes de dépenses les plus importants ont été étudiés:

**Charges de personnel:** celles-ci sont maîtrisées depuis 3 ans autour de cent mille euros, elles représentent environ 1/5ème du total des charges de fonctionnement. Cela peut paraître un peu trop élevé, mais c'est le choix qui a été opéré depuis de nombreuses années par les différentes municipalités qui ont opté pour une offre de services de qualité, tant au niveau de la mairie que de l'école.

**Dépenses dues à l'énergie:** ce poste (éclairage public, chauffage) est à étudier de près dans l'avenir afin de faire des économies de consommation et contrecarrer l'augmentation du coût de l'électricité prévue de 30% sur 4 ans, ainsi que celui du fioul dont le prix au litre ne cesse d'augmenter.

#### Dépenses d'investissements

L'étude portant sur l'aménagement global du village permet de connaître le phasage des travaux ainsi que le coût estimatif.

Après les travaux d'aménagement du terrain de sports et de jeux destiné aux abords immédiats de l'école, le terrain de Mme Marcuzy contiguë à ce dernier reste à acquérir. La commune a fait une dernière proposition à l'amiable en direction de la propriétaire. En cas de rejet de celle-ci, une procédure de déclaration d'utilité publique sera lancée.

Pour ce qui concerne le développement futur du village, la zone Saint Jean a été repérée sur le Plan Local d'Urbanisme comme zone à urbaniser. La priorité pour 2012 sera donc, pour cette dernière, de créer les réseaux humides, préalable indispensable à son développement.

Comme à l'accoutumée, cette année encore, l'eau sera au cœur des préoccupations de la commune.

La gestion des fuites et la sécurisation des ressources en eau seront primordiales.

A ce titre, le conseil a décidé de réaliser les deux premiers tronçons concernant le réseau des Echirons. L'étude a été confiée au cabinet Cereg, l'appel d'offre est lancé. Les travaux devraient intervenir dans le courant du printemps. Ces travaux permettront de sécuriser le raccordement avec le réseau de Nyons.

## **b/ Financements des investissements budget eau**

### 1/ LES ECHIRONS

|                                                 |           |                        |
|-------------------------------------------------|-----------|------------------------|
| <b>Projet des Echirons 2 premières tranches</b> | 160000 HT | Estimation cabinet     |
| * pris sur excédent investissement              | -40000    | Autofinancement*       |
|                                                 | -30000    | Agence de l'eau 20%    |
|                                                 | -20000    | Part vente des Estangs |
|                                                 | 70000 HT  | emprunt                |

Emprunt 70 000€ sur 20 ans à 5% → 5000€ an

### 2/ SURPRESSEUR GRIEUX

|                                    |          |                  |
|------------------------------------|----------|------------------|
| <b>Griex surpresseur</b>           | 20000 HT | Devis            |
| * pris sur excédent investissement | -20000   | Autofinancement* |

### 3/ RESEAU PLUVIAL ET ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN :

|                          |           |                    |
|--------------------------|-----------|--------------------|
| <b>Projet Saint-Jean</b> | 100000 HT | Estimation cabinet |
|                          | -50000    | Subventions        |
|                          | 50000 HT  | Emprunt            |

Concernant le financement du réseau d'assainissement du quartier St Jean, Patrice Mondon propose d'autofinancer la somme restant à charge de la commune, subventions déduites, en faisant un transfert du budget communal, ce qui permettrait de ne pas faire appel à l'emprunt.

Aux dernières nouvelles, la zone artisanale de la Gare reprend vie avec l'installation de trois commerces dans les locaux occupés précédemment par le garage Badia, les Ets Bourgogne et le garage Bérard.

## **c/ Recettes**

Les projets futurs seront subordonnés à un taux de subvention le plus élevé possible. Le budget de l'eau étant nécessairement équilibré, la commune devra faire varier à la hausse le prix du m<sup>3</sup> pour faire face aux travaux évoqués précédemment.

Les choix en matière de ressources fiscales sont limités aux quatre taxes:

- Taxe d'habitation: Comme cela a été évoqué, il sera incontournable d'agir sur son taux, afin de le rapprocher du taux moyen. De plus, les bases d'imposition datant des années 1970, pourraient faire l'objet d'une révision, afin de les mettre plus en accord avec la réalité.

- Taxe du foncier bâti: Le taux concernant cette taxe apparaît relativement faible comparé à la moyenne de la strate. Il s'agira d'agir progressivement sur l'augmentation de ce dernier, afin d'être plus en concordance avec le taux moyen.
- Taxe du foncier non bâti: Le taux ne semble pas devoir être revu pour cette taxe. En effet, l'effort fiscal supporté par les agriculteurs, est plus élevé que la moyenne de la strate. De plus, l'agriculture locale n'étant pas dans une période très florissante, il serait anormal de lui demander un effort supplémentaire.
- Contribution foncière des entreprises: cette taxe étant assise sur une base faible depuis la révision de la taxe professionnelle, sa répercussion financière s'en trouve amoindrie.

Des ressources exceptionnelles sont prévues cette année, provenant de la vente des lots constructibles des Estangs. La rentrée financière redonnera à la commune une capacité d'autofinancement qui lui permettra d'envisager ses futurs travaux avec plus de sérénité. Cette réalisation aura permis d'alimenter en eau potable le hameau des Estangs ainsi qu'un certain nombre d'habitants se trouvant sur l'itinéraire de la conduite d'eau. Au total, plus de quarante foyers seront désormais desservis.

Le terrain de la « ferme Marcellin » constitue pour la commune une réserve foncière importante qui pourrait procurer à l'avenir des ressources financières toutes aussi importantes.

La commune est aussi propriétaire d'un terrain constructible sur le quartier Saint Jean. Son aménagement futur procurera dès sa mise en œuvre, des ressources supplémentaires provenant de la taxe d'aménagement, celles ci servant à couvrir les dépenses d'urbanisation.

#### **d/ Prévision des investissements 2012**

- **Budget de l'eau:**

- Quartier les Echirons: 2 tranches du projet de réfection du réseau estimées à 160 000 euros HT
- Source de Grioux: projet de mise en place d'un surpresseur pour l'alimentation des habitations du quartier St Jean : estimation selon devis: 20 000 euros HT
- Viabilisation quartier St Jean: création d'un réseau d'assainissement: estimation 100 000 euros HT

- **Budget général:**

- Achat terrain Marcuzy : 3500 M2 à 10 euros le M2 soit 35 000 euros
- Huisseries Mairie (remplacement de la porte d'entrée de la mairie ainsi que de la salle des archives, changement des fenêtres latérales de la Salle des fêtes) estimées selon devis à la somme de 19 000 euros HT
- Restes à réaliser chemin des Estangs: 45 000 euros
- Restes à réaliser numérotation des voies communales: 5 000 euros
- Travaux de sécurisation du Temple: 15 000 euros
- Etude d'architecte pour le projet de local technique en remplacement de celui du quartier St Jean: 15 000 euros

- Remplacement de la climatisation de la boulangerie: 2 053 euros HT
- Etude aménagement du village: 20 000 euros
- Ferme Marcellin étude pour révision du PLU: 10 000 euros
- Bannière église St Michel : 6 800 euros

Le conseil approuve à l'unanimité le plan d'orientation budgétaire et valide donc les projets présentés à inscrire aux budgets en tant qu'opérations de dépenses d'investissement sur les budgets 2012.

### **3/ Tarifs de l'Eau**

Compte tenu des dépenses à effectuer concernant le chapitre eau (voir ci-dessus), une augmentation s'avère nécessaire pour couvrir celles-ci et se conformer à la règle des 40 %. La commission eau s'est penchée sur le problème de la forte consommation pendant la période d'été, due en partie à la présence des résidents secondaires dans la commune. Pour inciter les abonnés à maîtriser leur consommation, la commission a opté pour une forte augmentation du prix de l'eau pendant cette période. Il sera donc procédé à deux relevés qui auront lieu à la fin des mois de juin et de septembre.

Deux tarifs ont donc été décidés:

- tarif hiver (d'octobre à juin) 1,25 euros le M3 (diminution de 0,20 euros par rapport au tarif 2012)
- tarif été (juillet à septembre) 2,50 euros le M3

Le tarif été entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2012.

Le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de l'eau.

### **4/ Subventions aux associations années 2012**

Le conseil a délibéré pour fixer les subventions allouées aux associations pour l'année 2012.

Le soutien aux associations se doit de rester stable tout en aidant financièrement l'activité de celles-ci. A remarquer l'augmentation (de 50 euros) allouée à la subvention consentie à l'Association pour le Patrimoine Venterolais, qui œuvre beaucoup pour la conservation du patrimoine de la commune, ainsi que celle également de 50 euros pour l'Association des parents d'élèves de l'école communale. Un effort financier important a été consenti envers le Syndicat de défense contre la grêle de Venterol dont la subvention passe de 941,23 euros à 2 700 euros. Cette augmentation importante a été votée à l'unanimité, pour compenser la subvention qui n'est plus versée par la commune de Vinsobres ni par le Syndicat des vigneron de cette même commune. Il y a un effet deux postes sur la commune dont un qui est limitrophe de la commune viticole de Vinsobres. (Il faut avoir en mémoire que les 941.23 étaient très faibles car l'an dernier des stocks ont été amenés du premier poste vers le second poste). Normalement l'an dernier nous aurions du payer 60% du premier poste et 50 % du second avec un poste à 1900 € environ.

Le conseil décide que ces subventions ne seront allouées qu'aux associations qui en auront fait la demande.

Le tableau suivant énumère et fixe le montant de ces subventions.

| NOM DES ASSOCIATIONS                                                    | Demande | Proposition 2012   | VOTE                                 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------|--------------------------------------|
| ANACR                                                                   | NON     | 50.00 €            | Unanimité sous réserve de demande é  |
| ANEV (Elus du Vin)                                                      | OUI     | 80.00 €            | 11 Pour 1 abs                        |
| ASS . AIDE A DOMICILE (4.50 € par habt)/669                             | OUI     | 3010.00 €          | Unanimité                            |
| ASSOCIATION PATRIMOINE VENTEROLAIS                                      | OUI     | 200.00 €           | Unanimité                            |
| ASSOCIATION RIVERAIN CANAL                                              | OUI     | 150.00 €           | Unanimité                            |
| ASS. LOCALE URGENCE                                                     | NON     | 100.00 €           | Unanimité sous réserve de demande é  |
| AVAM                                                                    | OUI     | 150.00 €           | Unanimité                            |
| COMITE DES FETES DE VENTEROL                                            | NON     | 2200.00 €          | 11 Pour 1 abst sous réserve demande  |
| COOPERATIVE SCOLAIRE                                                    | OUI     | 1000.00 €          | Unanimité                            |
| COOPERATIVE SCOLAIRE TRANSFERT                                          | OUI     | 200.00 €           | Unanimité                            |
| EMALA (58 enfants)                                                      | OUI     | 540.00 €           | Unanimité                            |
| MAISON RURALE RICHERENCHES                                              | NON     | 200.00 €           | Unanimité sous réserve de demande é  |
| MEMOIRE DE LA DROME                                                     | OUI     | 76.00 €            | Unanimité                            |
| PARENTS D' ELEVES                                                       | OUI     | 250.00 €           | Unanimité                            |
| PLANNING FAMILIAL                                                       | NON     | 80.00 €            | Unanimité sous réserve de demande é  |
| SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE GRELE                                        | OUI     | 2700.00 €          | Unanimité                            |
| SECOURS CATHOLIQUE                                                      | NON     | 100.00 €           | Unanimité sous réserve de demande é  |
| PREVENTION ROUTIERE                                                     | OUI     | 76.00 €            | unanimité                            |
| EPICERIE NYONS                                                          | OUI     | 0.00 €             | subvention exceptionnelle sur budget |
| ASS FAMILIALE DU NYONSAIS                                               | NON     | 80.00 €            | Unanimité sous réserve de demande é  |
| ASS SAPEURS POMPIERS DROME                                              | NON     | 100.00 €           | Unanimité sous réserve de demande é  |
| ASSOCIATION CONTES ET RENCONTRES                                        | **      | 100.00 €           | Unanimité                            |
| <b>TOTAUX</b>                                                           |         | <b>11 442.00 €</b> |                                      |
| <b>** spectacle en échange d'une participation au cachet du conteur</b> |         |                    |                                      |
| <b>DEMANDES DEPOSEES POUR 2012</b>                                      |         |                    | <b>VOTE</b>                          |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR                                                 |         | 50.00              | Unanimité                            |
| ASS. PARALYSES DE France                                                |         | 50.00              | Unanimité                            |
| SKI CLUB NYONSAIS                                                       |         | 100.00             | Unanimité                            |
| ASS. DEPARTEMENTALE ECONOMIE MONTAGNARDE                                |         | 60.00              | Unanimité                            |
| TOTAL GENERAL BUDGET LIGNE 65748                                        |         | 11 702.00          |                                      |

### **5/ Convention de mise à disposition, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez**

Des équipements radio dédiés à la réception des messages d'alerte de dépassement de seuil du niveau des pluies, ainsi qu'un téléphone mobile satellitaire sont proposés à la commune de Venterol.

Adoption à l'unanimité

### **6/ Alimentation en eau potable des habitations situées au quartier les Pierres Traces.**

Afin d'étudier ce problème, la commission a prévu de se réunir le mardi 6 mars à 20 heures 30.

### **7/ Commission Communale des Impôts**

Lucien Maury, Marie Pierre Reynaud et Denis Galland sont désignés pour faire partie de la commission des impôts directs qui se réunira le mardi 6 mars à 14 heures pour la mise à jour, en présence de Monsieur Marciniak, géomètre cadastreur des finances publiques, des valeurs locatives foncières servant de bases de calcul des impôts directs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le prochain Conseil est prévu, le lundi 19 mars à 18 heures 30 pour le budget 2012,